Je vote

Commission
Consultative Paritaire

FO
VILLE DE PARIS

Du 1er au 8 Décembre

CHER(E) COLLÈGUE,

La CCP est l'instance paritaire qui examine certaines décisions individuelles relatives aux personnels contractuels.

Du 1er au 8 décembre, vous allez élire vos représentants à la CCP.
Ils auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- *Révision évaluation, temps partiel, télétravail, disponibilité, etc ;*
- *Discipline ;*
- *Licenciement ;*
- *Refus de temps partiel, de congés spécif ques, etc.*

Votez Force Ouvrière,

pour choisir des représentants disponibles, formés, expérimentés, déterminés et porteurs de vraies valeurs d'indépendance et de liberté

FO revendique

Flashez moi

Ceci n'est pas un bullet n de vote

*Au sein de la **CCP** composée d'élus du personnel contractuels, FO est là pour défendre vos droits.*

FO VILLE DE PARIS

La CCP donne des avis

- formation
- conseil de discipline
- télétravail
- temps partiel et/ou congés spécifiques
- évaluations
- accompagnement procédure de licenciement après période d'essai ou inaptitude physique

Du 1er 8 décembre

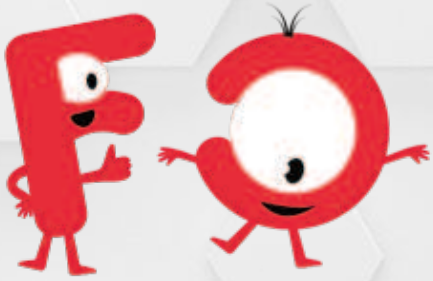

Ne pas jeter sur la voie publique

LES CANDIDATS FO : des femmes et des hommes formés, compétents, efficaces, disponibles et à votre écoute.

Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris

2bis square Georges Lesage - 4ème étage - 75012 PARIS

01 43 47 84 54 ou 06 50 18 57 28

syndicat.fo@paris.fr et **https://fo-villedeparis.fr**